

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015

2015 DVD 180 Projet CITYLAB (Logistique urbaine zéro-émission) - Demande de cofinancement auprès de la Commission Européenne.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu l'appel à projets 2014 ciblant la réduction des impacts et des coûts liés aux transports de fret en zones urbaines, dans le cadre du challenge sociétal « Transports intelligents, verts et intégrés » du programme Horizon 2020 de la Commission Européenne ;

Vu l'évaluation favorable de la candidature par la Commission Européenne ;

Vu la convention de consortium régissant les règles du consortium de projet ;

Vu la convention de subvention entre la Commission Européenne et TNO (TRANSPORTOKONOMISK INSTITUTT), et ses annexes, qui définissent les principes de subvention du projet ;

Vu le projet de délibération en date du 16 juin 2015 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de solliciter un cofinancement auprès de la Commission Européenne via TNO (TRANSPORTOKONOMISK INSTITUTT), dans le cadre du projet CITYLAB et de prendre toutes les décisions en résultant ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à solliciter un cofinancement auprès de la Commission Européenne via TNO (TRANSPORTOKONOMISK INSTITUTT), dans le cadre du projet CITYLAB et à prendre toutes les décisions en résultant.

Article 2 : Les dépenses correspondant aux frais de missions seront imputées au chapitre 011, article 625, rubrique 820 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, sous réserve de financement.
Les recettes correspondantes seront constatées au chapitre 74, article 74718, rubrique 820 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2015 ou ultérieurs.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO